
LA MISE EN PLACE DE TELEPROCEDURES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS ET FORMATIONS DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Ministère concerné	Sports, Jeunesse et Vie associative
Programme concerné	Programmes de la mission Sports, Jeunesse et Vie associative
Contexte de l'audit	<p>Le ministère des Sports délivre chaque année plus de 15.000 diplômes professionnels (brevets d'Etat d'éducateur sportif, brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, etc.) au cours de plus de 2.250 sessions. Près de 30.000 stagiaires suivent ainsi les 1.180 formations habilitées.</p> <p>Pour améliorer le service rendu aux personnes s'inscrivant aux examens et formations organisés par le ministère, il est aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre une téléprocédure d'inscription en ligne.</p> <p>Outre la simplification pour les usagers, ces téléprocédures permettront d'informatiser ensuite les applications de gestion des examens et concours et d'en mesurer la performance.</p> <p>Une expérimentation est actuellement en cours dans deux régions. L'audit doit examiner les conditions et les conséquences de sa généralisation.</p>
Objectifs de l'audit	<p>Les principaux objectifs de l'audit sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• décrire finement le processus cible,• définir les modalités de sa mise en œuvre opérationnelle en précisant notamment la stratégie de « montée en puissance »;• évaluer les conséquences organisationnelles ;• définir les mesures d'accompagnement nécessaires (formation,...)
Composition de l'équipe d'audit	Inspection générale de la jeunesse et des sports Contrôle général économique et financier